



ENTREPRISE

ENTREPRISE ASSURÉE (MMA) - N° 2021

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD représenté par Jean-François BELLET du Cabinet S.A.G.A, BP 54 – 69922 OULLINS CEDEX- France, certifions que :

SAS Canopée Forest Adventure
Plage de Jalemdue
97125 BOUILLANTE
(Guadeloupe)

Est assuré(e) pour les risques de Responsabilité civile professionnelle par police n°113 414 898 souscrit par le S.N.P.S.C, Pôle secrétariat, Le Rocher Rond, Hameau de LACHAUP, 05250 LE DEVOLUY, et découlant de l'exercice des activités définies au contrat à savoir :

- Spéléologie (y compris spéléologie glacière), canyoning, Via ferrata, toutes techniques d'évolution sur cordes ou sur câbles (tyrolienne, parcours en hauteur...) à l'exclusion de toute activité non encadrée.
- Toute action de formation théorique et pratique aux techniques d'évolution sur cordes, y compris pour la formation des cordistes, à l'exclusion des travaux d'accès difficiles réalisés.
- VTT, randonnées pédestres, Raquette à neige, escalade, canoës, kayak, Rafting et disciplines associées, course d'orientation, activité physique d'entretien et gymnastique (sous réserve d'être titulaire d'un diplôme complémentaire et d'en avoir informé le syndicat)

Période de garantie : Du 02/01/2021 Au 31.12.2021 (sous réserve du paiement de la prime)

Les garanties (voir tableau au verso) accordées s'appliquent selon l'effectif déclaré:

- Indépendant (1 adhérent seul)
- Indépendant (ou société) avec 1 salarié.
- Indépendant (ou société) avec 2 salariés.
- Indépendant (ou société) avec 3 salariés.
- Option individuelle accident, durée de versement : 100 j 200 j 300 j

M CHOLET Eric

M/...../.....

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport et l'article 6 du Décret n° 93-392 et prévoit que les participants aux activités sont également assurés pour les dommages causés aux tiers (Responsabilité Civile)

La présente attestation ne peut engager La Mutuelle du Mans Assurances IARD/MMA IARD SA en dehors des limites précisées par les clauses du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Oullins le : 26/01/2021

SARL S.A.G.A. Assurances
Jean-François BELLET
BP 54 - 69922 OULLINS CEDEX
Tél. 04 78 81 72 33
jean-francois.bellet@mma.fr
SIREN 509 587 150 - Orias 09046847

AM56 - (03/2020) - IMP/MMA-LE MANS

